



# Commission Locale de l'Eau du bassin Tech-Albères

## Compte-rendu de séance plénière

*Le mardi 24 janvier 2012 à 14h, à Le Boulou,*

### Étaient présents :

#### Collège des collectivités :

**André BORDANEIL**, Maire de Maureillas-Las-Illas  
**Marcel DESCOSSEY**, Vice Président de la Communauté de communes Albères Côtes-Vermeille  
**Alain FARRIOL**, Maire de Reynès  
**André MARIE**, Représentant de la Communauté de Communes des Aspres  
**Michel Moly**, Président du SCOT Littoral Sud  
**Raymond PLA**, Maire de Ortaffa  
**Alexandre PUIGNAU**, Président du SIGA Tech  
**Bernard REMEDI**, Maire de Prats-de-Mollo – La Preste

#### Collège des usagers :

**Alexandre ARNAUDIES**, Représentant de la Chambre d'Agriculture  
**Julia BAUDART-LENFANT**, Représentante du Laboratoire Arago

**Bernard CUENET**, Représentant d'UFC Que Choisir  
**Martine LECCIA**, Représentante de la Chambre de Commerce et d'Industrie  
**Francis MANENT**, Président du Pays Pyrénées-Méditerranée  
**René PATAU**, Président de la Fédération Départementale pour la pêche et la Protection des Milieux Aquatiques  
**Pierre SALES**, Représentant d'EDF Production Hydraulique  
**Joseph TRAVE**, Président du Comité de Conservation de la Nature des Pyrénées-Orientales  
**Madeleine VILACECA**, Présidente de l'ASA du canal de Céret

#### Collège de l'état et de ses établissements publics :

**Philippe SAFFREY**, Sous-Préfet de l'arrondissement de Céret  
**Pascal JOBERT**, Représentant de la DDTM 66  
**Gwenolé LE ROUX**, Représentant de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse  
**Pierre VIONNET**, Représentant de la DREAL

### Étaient présents invités :

**Élise GARCIA**, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse  
**Ophélie SUNYACH**, Agence d'Urbanisme Catalane  
**Romain ARTERO**, Agence d'Urbanisme Catalane  
**Jean BERTRAND**, Chambre d'Agriculture  
**Sylvette MARTINEZ**, ASA du Canal de Céret  
**Isabelle FARRÉS**, SIGA Tech  
**Aurélien CHABANNON**, SIGA Tech  
**Mathieu DUPONT**, SIGA Tech  
**François TOULET-BLANQUET**, SIGA Tech, animateur du SAGE

**Alexandre PUIGNAU**, Président de la CLE, ouvre la séance. Il remercie la Mairie du Boulou pour son accueil ainsi que les membres présents et notamment Monsieur le Sous-Préfet de Céret qui a bien voulu accepter l'invitation à cette séance, ce qui démontre l'engagement de l'Etat dans les réflexions menées sur la gestion quantitative de l'eau.

Il rappelle ensuite l'intérêt de la CLE qui est composée de trois collèges que sont les élus locaux, l'Etat et ses établissements publics ainsi que les usagers de l'eau qui sont les premiers confrontés aux problématiques de terrain et qui apportent souvent des éléments de réflexion intéressants permettant d'enrichir les débats.

Il donne la parole à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Céret.

**Philippe SAFFREY** remercie le Président de la CLE de son invitation et souligne l'importance de la question de la gestion de la ressource en eau sur ce territoire. Il rappelle le rôle important joué par l'Etat dans ce domaine aux côtés des acteurs locaux et indique sa volonté de participer aux travaux de concertation dans les semaines et mois à venir.

**Alexandre PUIGNAU** introduit ensuite la séance et présente tout d'abord le contexte global marqué par les obligations de résultats concernant l'atteinte du bon état des cours d'eau en 2015 et les interrogations que ces objectifs suscitent tant sur les moyens à mobiliser que sur leur réalisme. Il rappelle toute l'importance que revêt la ressource en eau sur le bassin Tech-Albères pour les activités économiques et pour la biodiversité. Il présente ensuite la démarche entamée depuis 2009 concernant l'élaboration du SAGE ayant déjà fait l'objet de plusieurs réunions ces derniers mois.

Il précise que l'ordre du jour se déroulera en deux parties avec un premier temps dédié au pilotage du processus d'élaboration du SAGE, avec notamment la proposition de validation de la première étape, suivi d'une seconde partie relative à la gestion quantitative avec la présentation par l'Agence de l'Eau de l'étude qu'elle a réalisé dite des « volumes prélevables dans le Tech ».

**François TOULET-BLANQUET** présente les principaux résultats du travail réalisé pour l'élaboration d'un état initial du bassin Tech-Albères ainsi que la concertation qui a été menée sur cette étape (*diaporama disponible sur demande auprès du SIGA Tech*).

Suite à cette présentation, **Joseph TRAVE** indique que des données plus récentes sont maintenant disponibles sur la démographie du département. Il exprime également ses craintes au sujet du développement important du Vison d'Amérique dans le massif des Albères.

**René PATAU** fait remarquer également les dégâts causés par les Hérons et les Cormorans. Il ajoute qu'au-delà des adhérents aux AAPPMA de la vallée du Tech, ce sont l'ensemble des pêcheurs du département, soit 12 000 personnes, qui sont susceptibles de venir pêcher sur le Tech et que cette activité représente encore un poids important dans le département.

Concernant l'Assainissement Non Collectif (ANC), **Bernard REMEDI**, également Président du SPANC 66, indique que les diagnostics des installations sont maintenant quasi finis sur les cantons de Céret et d'Amélie-les-Bains et que le canton de Thuir est maintenant engagé. Les cantons d'Elné et de Prats-de-Mollo viendront par la suite. Il informe l'assemblée que compte tenu des délais fixés par la réglementation pour réhabiliter les installations non conformes après le diagnostic, l'ensemble des dispositifs d'ANC devraient être conformes d'ici 2016 sur le département.

**Madeleine VILACECA** exprime ses craintes sur l'enfoncement du Tech observé sur le secteur de Saint-Jean-Pla-de-Corts. Elle constate également un enrichissement important des berges du Tech et demande ce qui est fait pour gérer cette végétation, notamment sur les atterrissements.

**François TOULET-BLANQUET** indique que l'incision verticale du lit du Tech est un phénomène observé sur l'ensemble du Tech aval et que le lit s'est enfoncé en moyenne de 3 à 4 mètres selon les secteurs. Ce phénomène s'explique essentiellement par les effets conjugués des extractions importantes de matériaux réalisées dans le Tech par le passé et du blocage du réapprovisionnement en matériaux du Tech aval du fait de l'ensemble des ouvrages transversaux qui empêchent ces matériaux de circuler.

Au sujet de la végétation de berges, **Isabelle FARRES** rappelle qu'il revient bien aux propriétaires des parcelles riveraines d'entretenir la végétation et ce jusqu'au milieu du lit vif. Elle ajoute que le SIGA Tech peut intervenir sur certains secteurs en cas de défaillance du propriétaire mais dans un cadre bien précis qu'est celui d'une Déclaration d'Intérêt Général. Compte tenu des moyens limités du syndicat, celui-ci intervient essentiellement sur les secteurs prioritaires présentant notamment des risques en cas d'inondation. Elle précise que ce sont néanmoins plus de 4 millions d'euros qui ont été affectés à ces travaux depuis une dizaine d'années.

Suite à cette discussion, il est proposé à la CLE de valider le document d'Etat initial :

**L'état initial du bassin Tech-Albères est adopté à l'unanimité des votants**

**François TOULET-BLANQUET** présente ensuite les étapes à venir dans l'élaboration du SAGE et le calendrier prévisionnel des travaux pour 2012.

La deuxième partie de la séance débute avec la présentation des résultats de l'étude des volumes prélevables par **Élise GARCIA** (*diaporama disponible sur demande auprès du SIGA Tech*).

**Pascal JOBERT** complète cette présentation en indiquant que cette étude constitue un état des lieux de la situation concernant la gestion quantitative qui va maintenant laisser place à une première période de concertation de 2 ans qui doit permettre de définir les objectifs à atteindre, les actions à entreprendre pour les atteindre et à identifier les besoins de connaissance complémentaire à acquérir. Il indique qu'une première réunion sera organisée à l'échelon départemental fin février. Il précise également que le rôle de l'Etat sera de donner un cadrage à ces discussions et d'en être un accompagnateur et non le seul décideur, l'enjeu étant à terme que la gestion de l'eau permette la satisfaction de tous les usages.

**Alexandre PUIGNAU** remercie les intervenants de leur présentation et de la précision sur le rôle d'encadrement que jouera l'Etat dans les discussions à venir. Il insiste tout particulièrement sur la qualité du partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse. En effet, il est important de veiller à ne pas rompre la dynamique qui s'enclenche actuellement au sein de la CLE en la dessaisissant de ce débat et plus généralement de la concertation autour des thématiques de l'eau et des milieux aquatiques pour laquelle elle a été instituée.

Il insiste par ailleurs sur la nécessité pour les élus d'avoir ces éléments à l'esprit à l'avenir dans les réflexions concernant la démographie et le développement économique du territoire afin de les intégrer en amont des projets que l'on peut avoir sur le territoire.

**Madeleine VILACECA** fait remarquer qu'une étude menée en 1948 avait conclu que des pertes d'eau se produisaient dans le Tech entre Amélie-les-Bains et Le Boulou. Ces résultats n'ont pas été intégrés dans les réflexions de l'étude des « volumes prélevables ». Elle pense que l'impact des prélèvements des canaux sur les débits du Tech sont à minimiser compte tenu de ces éléments.

**Alexandre ARNAUDIES** exprime toute l'inquiétude des agriculteurs du bassin suscitée par ces résultats. Il ajoute que la réflexion de l'étude sur les prélèvements nets signifie que les prélèvements bruts devront subir des réductions encore plus importantes. Il indique qu'il sera obligatoire de trouver des solutions pérennes si l'on souhaite conserver une activité agricole sur

le bassin et que la Chambre d'Agriculture est prête à participer aux discussions qui auront lieu dans les deux années qui viennent. Il prévient qu'il sera également nécessaire de trouver des financements importants en raison de coûts particulièrement élevés que risquent de générer les travaux à réaliser.

**Pascal JOBERT** rappelle qu'effectivement le but de cette concertation sera d'aboutir à des solutions satisfaisantes pour tous les usagers. Il indique qu'un des résultats importants de l'étude est de montrer qu'en théorie il y a suffisamment d'eau pour satisfaire l'ensemble des besoins actuels en eau. Par ailleurs, il ajoute que l'étude a le mérite non seulement de fixer des objectifs vers lesquels il faudra tendre à terme mais également de sensibiliser les acteurs sur la nécessité de travailler à la réduction des prélèvements.

**Jean BERTRAND** explique malgré tout que les chiffres avancés par l'étude sur les performances des systèmes d'irrigation sont incompatibles avec l'irrigation gravitaire pratiquée dans le département via les canaux. Ceci impliquerait donc un passage complet de l'irrigation avec des systèmes sous pression.

**Alexandre PUIGNAU** rappelle, que selon la DCE<sup>1</sup>, les cours d'eau doivent être en bon état avec une obligation de résultat. Il questionne l'Agence de l'Eau et l'Etat sur les objectifs concrets qu'il faudra atteindre en 2015.

**Élise Garcia** indique qu'un premier rapportage intermédiaire auprès de la Commission Européenne est en train d'être effectué. A ce jour, il n'y a pas de contentieux déjà annoncé mais il peut être effectivement envisagé que la Commission Européenne engage des procédures auprès de la France à terme. Elle ajoute qu'il sera alors important de pouvoir démontrer que des moyens sont bien mis en œuvre pour atteindre ces objectifs mais que du temps sera nécessaire pour y arriver.

**Pascal JOBERT** indique que c'est notamment pour cela que la concertation à venir est importante pour fixer rapidement des objectifs atteignables et commencer à travailler concrètement sur cette thématique.

**Michel MOLY** informe la CLE que le matin même une réunion du SCOT s'est tenue pour mener les réflexions sur les moyens mobilisables pour maintenir l'agriculture sur son périmètre. Il explique qu'il est important d'informer les personnes qui mènent ces réflexions sur les résultats de cette étude afin de pouvoir les prendre en compte.

**Raymond PLA** indique que des solutions alternatives doivent exister ou que d'autres ressources peuvent être mobilisées. Il prend l'exemple de la retenue de Villeneuve de la Raho qui est sous exploitée à l'heure actuelle et qui pourrait à terme constituer une ressource nouvelle pour les besoins en eau sur la basse plaine du Tech.

**Pascal JOBERT** répond qu'effectivement d'autres solutions peuvent être envisagées comme le stockage également. Il attire l'attention de la CLE sur les coûts de ces solutions qui peuvent être importants.

**André BORDANEIL** demande si l'étude des volumes prélevables intègre bien les forages ainsi que les ressources potentiellement présentes dans les massifs au niveau de microfissures.

---

<sup>1</sup> Directive Cadre européenne sur l'Eau de 2000

**Élise GARCIA** répond que les forages ont bien été pris en compte dans l'étude mais uniquement les forages en lien avec le Tech, c'est-à-dire les forages dans ses nappes d'accompagnement. Elle précise le fait que l'étude n'a pu prendre en compte que les forages connus et insiste sur le fait que la grande majorité des forages n'a pas été inventoriée pour l'heure. Concernant les ressources souterraines des massifs, celles-ci n'ont pas été regardées du fait du manque de connaissance les concernant.

**Alain FARRIOL** rappelle que les projections réalisées dans le cadre du SCOT sur l'évolution démographique montrent une hausse importante de population qui aura certainement un impact sur les consommations d'eau. Il demande par ailleurs si un lien a été fait entre l'étude des volumes prélevables et le programme de recherche VULCAIN.

**Élise GARCIA** répond que l'étude des volumes prélevables s'attache essentiellement à observer la situation actuelle alors que VULCAIN était avant tout une démarche prospective. Malgré tout, l'étude des volumes prélevables comprend une partie prospective qui s'est basée sur les résultats de VULCAIN. Par ailleurs, un des scénarios étudiés dans le cadre de l'étude Volumes prélevables prévoyait une hausse des besoins en eau afin d'observer les impacts d'une hausse de population sur le bassin versant.

**Alexandre PUIGNAU** explique qu'effectivement il s'agit de deux travaux ayant des échelles de temps différentes à ne pas confondre. Il ajoute que des résultats différents avaient été produits concernant les prélèvements actuels pour l'irrigation mais que selon les auteurs de VULCAIN les chiffres de l'étude des volumes prélevables sont les plus fiables.

Il rappelle en outre que la problématique climatique sera évidemment intégrée dans les réflexions menées dans le cadre du SCOT et de la phase Tendances & Scénarios du SAGE. Enfin, il lui semble intéressant que suite à cette phase prospective puissent être étudiées les diverses solutions alternatives qui pourront éventuellement entrer par la suite dans la stratégie du territoire.

**Michel MOLY** pointe le problème majeur posé par la méconnaissance des forages malgré l'obligation de déclaration en Mairie. Il informe la CLE du travail que commence à réaliser le Syndicat de Gestion des Nappes du Roussillon concernant ces forages. Il ajoute qu'au delà de la problématique quantitative, les nombreux petits forages posent des problèmes pour la qualité des nappes car ils sont souvent mal conçus ou mal entretenus et peuvent être des vecteurs de pollution de la surface vers les nappes et notamment le Pliocène. Il estime que, tôt ou tard, il sera indispensable de procéder à un inventaire exhaustif des forages sur la vallée du Tech et la Côte Vermeille. Il met en garde également contre l'idée répandue chez le grand public que le fait de faire un puits permet de faire des économies d'eau.

**Pascal JOBERT** confirme qu'il s'agit d'une problématique très importante, tant sur les forages domestiques qu'agricole. Il précise que l'on ne pourra arriver à une bonne gestion sans avoir une bonne connaissance de la situation sur le terrain.

**André BORDANEIL** pointe le problème posé par le projet de golf de Villeneuve-de-la-Raho. Il s'étonne qu'un tel projet très consommateur d'eau ait pu être validé au vu de la situation présentée dans l'étude volumes prélevables.

**Pascal JOBERT** explique que le lac de Villeneuve-de-la-Raho est alimenté par la Têt et non par le Tech.

**Alexandre PUIGNAU** indique que le fond de la question est néanmoins pertinent car des projets de ce type sont actuellement en cours de réflexion sur le bassin versant du Tech. Il demande ainsi

à Pascal JOBERT si des projets de golfs, malgré leurs atouts pour l'emploi et le développement économique du bassin, sont en accord avec le diagnostic dressé par l'étude volumes prélevables.

**Pascal JOBERT** répond que ce type de positionnement doit faire partie de la concertation de ces prochaines années et qu'il est difficile d'apporter une réponse précise sur de tels projets sans en connaître plus d'éléments.

**Bernard REMEDI** illustre l'exemple du golf de Falgos à Saint-Laurent-de-Cerdans où toutes les eaux usées des bâtiments sont traitées et réutilisées pour l'arrosage des pelouses. Il pense qu'il existe certainement des possibilités pour réduire les consommations d'un golf.

**Martine LECCIA** indique que l'objectif de la Chambre de Commerce et d'Industrie est de permettre le développement de l'activité touristique sur le territoire, voire de la diversifier, avec un accent particulier sur les activités de plein air. elle insiste sur le besoin de garder des possibilités de développement économique en tenant compte des éléments présentés en séance.

Avant de lever la séance, **Alexandre PUIGNAU** demande à l'animateur de rappeler le calendrier global de l'élaboration du SAGE.

**François TOULET-BLANQUET** indique que l'année 2012 devrait voir la fin du diagnostic et le déroulement de la phase prospective de l'élaboration du SAGE avec une validation en CLE en fin d'année pour laisser place en 2013 à la construction à proprement parler du SAGE. L'objectif est d'avoir un projet de SAGE validé début 2014 pour une période de consultation durant 2014 et une entrée en vigueur du SAGE en 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, **Alexandre PUIGNAU** clôt la séance.